

LES DOCKS DES PETROLES D'AMBES

Société Anonyme au capital de :
Siège Social :

€ 748.170
Avenue des Guerlandes
Bassens
33565 Carbon-Blanc cedex
B 585 420 078 00040

R.C.S. Bordeaux :

AVIS DE CONVOCATION

Avertissement

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de participation de l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 qui pour le moment est prévue en présentiel.

Ainsi, dans les hypothèses où les restrictions sanitaires l'imposeraient et où les conditions prévues par l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 (modifiée et prorogée) seraient remplies, le mode de participation à l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 serait modifié et elle serait alors organisée à huis clos.

Les actionnaires de la Société sont donc invités à consulter régulièrement le site internet de la Société (www.dpasa.fr) qui pourrait être mis à jour pour préciser les modalités définitives de participation à cette Assemblée Générale en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux.

En outre, eu égard à la circulation du virus Covid-19 et aux préconisations du Gouvernement visant à éviter les rassemblements, les actionnaires sont invités à privilégier le vote à distance plutôt qu'une présence physique.

Dans ce contexte, les actionnaires sont invités à exprimer leur vote en amont de la réunion de l'Assemblée Générale par des moyens de vote à distance (vote par correspondance ou procuration), en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet qui sera disponible sur le site internet de la Société.

La Société invite par ailleurs les actionnaires à privilégier, lorsque cela est possible, la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : ag4juin2021@dpasa.fr

Dans l'hypothèse où le mode de participation à l'Assemblée changerait et qu'elle se tiendrait à huis clos, les actionnaires en seraient alors informés par voie de communiqué et l'Assemblée Générale serait retransmise en direct sur le site internet de la Société (www.dpasa.fr) et un enregistrement de la diffusion de l'Assemblée Générale serait disponible dans les délais prévus par la réglementation applicable.

« Les informations mentionnées aux articles R 22-10-23 du code de commerce sont diffusées sur le site internet de la société à l'adresse suivante : www.dpasa.fr »

Les actionnaires de notre société sont convoqués à l'**Assemblée Générale Ordinaire**, qui se tiendra le **vendredi 4 juin 2021 à 10 heures 30** au siège social de la société, avenue des Guerlandes à Bassens, 33565 Carbon-Blanc cedex, avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat - Distribution de dividende,
- Renouvellement de Monsieur Patrick BRZOKEWICZ en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de la Société Auxiliaire de Gestion de Participations - SOGEPa en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de la société Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière - CCMP en qualité d'administrateur,
- Renouvellement de la société ESSO SAF en qualité d'administrateur,

- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle
- Pouvoirs pour les formalités.

* * *

Participation à l'Assemblée Générale

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 2 juin 2021 zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise à BNP Paribas Securities Services - CTO Assemblées Générales - Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L. 22-10-39 du Code de commerce ;
- b) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- c) Voter par correspondance.

A compter de la convocation :

- le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site de la société (www.dpasa.fr),
- **Les actionnaires au nominatif** pourront, demander le formulaire de vote par simple lettre adressée à l'attention de BNP Paribas Securities Services - CTO Assemblées Générales - Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex ou à l'adresse électronique suivante ag4juin2021@dpasa.fr
- **Les actionnaires au porteur** pourront, demander le formulaire de vote et ses annexes à l'établissement financier dépositaire de leurs titres de telle sorte que la demande parvienne à cet intermédiaire six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par les services de BNP Paribas Securities Services - CTO Assemblées Générales - Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex ou à l'adresse électronique suivante ag4juin2021@dpasa.fr au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée.

Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation en renvoyant le formulaire signé et numérisé par voie électronique, accompagné de la photocopie recto verso de sa carte d'identité et le cas échéant de son attestation de participation, à l'adresse suivante : ag4juin2021@dpasa.fr ou par fax au 05.56.33.83.63. La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du Code de Commerce doivent être envoyées par lettre recommandée AR au siège social à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt-cinq jours avant l'Assemblée Générale, à charge pour lui ou pour eux de justifier qu'ils réunissent les conditions requises par les textes en vigueur, notamment en ce qui concerne la fraction du capital représentée.

Les demandes doivent être motivées et accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire a la faculté de poser des questions écrites au Conseil d'Administration. Les questions écrites devront être envoyées au plus tard le 31 mai 2021, à minuit, heure de Paris, soit par lettre recommandée avec accusé de réception au

Président du Conseil de la Société au siège social, soit par courrier électronique à l'adresse électronique suivante **ag4juin2021@dpasa.fr** accompagnées, pour les actionnaires au porteur, d'une attestation d'inscription dans les comptes.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des Assemblées Générales seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et mis en ligne sur le site internet de la société **www.dpasa.fr** rubrique « Assemblées Générales ».

Les documents et informations prévus à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce pourront être consultés sur le site internet de la Société **www.dpasa.fr** rubrique « Assemblées Générales ».

Le Conseil d'Administration